

# Agrément et emploi des assistants maternels et familiaux par les collectivités publiques

## OBJECTIFS

- Connaître les normes en vigueur
- Pouvoir mettre en œuvre concrètement ces normes
- Savoir gérer les situations nouvelles
- Être à même de motiver utilement les décisions
- Assurer la sécurité juridique des décisions

## PUBLIC

Ensemble des personnels chargés de l'agrément, du recrutement et de l'emploi des assistants maternels et des assistants familiaux par les collectivités publiques.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques et méthodologiques du formateur
- Analyse des dispositions législatives et réglementaires
- Exemples jurisprudentiels

### DATES :

PARIS > 10-11-12 DÉCEMBRE 2012

### DURÉE : 3 jours

TARIF : 1 380 euros HT

## PROGRAMME

### Le dépôt de la demande d'agrément

- La constitution du dossier d'agrément
- L'instruction de la demande d'agrément

### Les critères de l'agrément

- Les critères tenant à la personne
- Les critères tenant aux conditions matérielles

### La décision du président du conseil général

- Les décisions d'agrément (délai, contenu)
- Les décisions de refus d'agrément (procédure, motivation)

### L'exercice de l'agrément

- Le nombre d'enfants accueillis
- Changement de département

### La modification, la suspension et le retrait de l'agrément

- Les conditions de fond
- Les conditions procédurales
- Les conséquences

### Le recrutement

- Les conditions de recrutement
- Le contrat
- La période d'essai

### Le contrat d'accueil

- Le contenu
- Les effets

### Le déroulement de la carrière

- Les règles de rémunération
- Les congés

### L'accompagnement professionnel

- Le suivi des pratiques
- Le contrôle

### Le pouvoir disciplinaire

- Les règles de procédure
- La faute disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires

### La fin du contrat

- Les causes
- Les modalités